

Révision du SDRIF

Ville et Aéroport salue les recommandations des commissaires enquêteurs sur l'aérien (n°5 et n°10)

Le rapport de la commission d'enquête publique (cf. extrait du rapport) relative à la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France vient d'être publié début septembre et sera discuté au Conseil régional d'Ile-de-France le 18 octobre prochain.

Ville et Aéroport se félicite des deux recommandations des commissaires enquêteurs portant sur l'aérien. La recommandation n° 5 reprend la nécessité d'une étude prospective sur le développement à terme de la région et notamment sur la création éventuelle d'un troisième aéroport hors Ile-de-France afin de limiter à leur niveau actuel le trafic aérien des aéroports.

La recommandation n° 10 attire l'attention des pouvoirs publics sur l'impact sanitaire du transport aérien et demande l'engagement d'une étude relative à la déconcentration du trafic fret de Roissy CDG sur Paris-Vatry, de la mise en place d'une structure de réflexion et de concertation régionale pour concilier le développement aéroportuaire et l'urbanisme. Enfin, et Ville et Aéroport s'en félicite, elle préconise une réflexion en faveur d'un plan de réduction des vols de nuit en Ile-de-France conformément aux recommandations de l'OMS.

Extrait du rapport

RECOMMANDATION N° 5 :

«En matière de prise en compte du long terme et de l'aménagement du territoire, la commission d'enquête recommande l'engagement d'une étude prospective sur le développement à terme de la région en lien avec l'aménagement du territoire national et celui du Bassin parisien. Dans ce cadre, cette étude devra porter notamment sur la création éventuelle d'un troisième aéroport en dehors de la région Ile-de-France afin de limiter à leur niveau actuel le trafic aérien des aéroports franciliens et leurs nuisances. »

RECOMMANDATION N° 10 :

«La commission d'enquête recommande l'examen avec l'Etat de l'ensemble des contributions du public relatives à l'incidence du trafic aérien sur les nuisances et la santé, afin de donner des perspectives sur les mesures permettant de répondre aux attentes très importantes du public quant à la diminution de ces nuisances.

Dans ce cadre elle demande l'engagement :

- d'une étude relative à la déconcentration du trafic de fret aérien sur l'aéroport de Vatry, sans pour autant dissocier le trafic fret de Roissy-CDG de son trafic passager ;
- de la mise en place d'une structure de réflexion et de concertation à l'échelle régionale pour concilier l'usage du transport aérien et le développement de l'urbanisation tout en garantissant la protection des riverains ;
- d'une réflexion en faveur d'un plan de réduction des vols de nuit en Ile-de-France conformément aux recommandations de l'OMS».